



Fédération Nationale des Associations
Gestionnaires pour l'Accompagnement
des personnes handicapées PSYchiques

Accompagner plutôt que contraindre :

les craintes d'Agapsy face au projet de loi

Communiqué de presse du 13 juillet 2010

Agapsy redoute les effets pervers du projet de loi n°2494 sensé accroître les droits et la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques.

En effet, ce projet de loi porte **davantage sur une approche sécuritaire que sur une approche positive** de l'humain et du « vivre ensemble ».

Soulignons que la situation actuelle – et son potentiel de risques - était prévisible : 100 000 lits d'hôpitaux ont été supprimés, mais si peu de choses ont été faites dans la société civile pour **accompagner** les patients, les **loger**, leur donner une activité... et soutenir leurs proches. C'est pourtant une urgence sociale et politique.

Les citoyens qui souffrent d'une maladie mentale **ne sont pas des délinquants en devenir**. Ils ont un **vrai besoin de solidarités effectives** : celle de **leurs proches et celle de la Nation** pour vivre aussi normalement que possible. Ils doivent être rassurés dans leur parcours de soins et pouvoir accéder à des dispositifs adaptés. Ils nécessitent un **accompagnement spécialisé** qui tienne compte de **la spécificité de leurs troubles**.

Leur différence peut être, doit être, **une richesse et non une source de peur**.

Exclure, voire enfermer une personne en situation de handicap psychique. La contraindre à subir des soins dont elle a besoin sans en avoir conscience: cette méthode a déjà montré son inefficacité. Une réponse humaine est nécessaire pour établir une relation de confiance et faciliter la mise en place **d'un projet et d'un travail de réhabilitation en adéquation avec les besoins de la personne**.

Nous souhaitons **voir naître un projet de loi ambitieux et un réel plan de rattrapage en santé mentale** afin que chaque personne en situation de handicap psychique **puisse vivre le plus normalement possible au cœur de la cité sans se sentir rejetée**, et donc agressée, par la dureté de notre environnement.

Agapsy...

Les établissements et services de la Fédération Agapsy s'attachent à favoriser :

- *l'adhésion aux soins et leur continuité dans des parcours fluides et concertés*
- *l'émergence des aspirations et besoins de chaque personne accueillie et accompagnée*
- *le rétablissement, grâce à des programmes de réhabilitation psychosociale et professionnelle adaptés*

Donnons les moyens au secteur sanitaire, social et médico-social de réaliser ses missions pour une véritable intégration des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques.

Contact presse

Aude ANGSTER, chargée de communication
Tél : 09 53 38 54 54
Fax : 03 83 55 67 41
Email : communication@agapsy.fr

Présidence

Marie-Claude BARROCHE, présidente d'Agapsy
Email : presidence@agapsy.fr